

NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DU SPORT EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

1. L'émergence des Régions comme acteurs des politiques sportives

L'affirmation de l'engagement régional en faveur du sport s'est confirmée depuis les premières lois de décentralisation. En 1984, l'ensemble des Régions consacraient 7,2 M€ à la dépense sportive. Cette dépense n'a cessé de progresser pour s'élever en 2013 à 514 M€ (source Association des Régions de France), soit une dépense supérieure à celle de l'État (Projet de Loi Finance 2016) qui s'élevait à 233 M€ en crédits d'interventions et à 264 M€ provenant du CNDP (soit 497 M€ au total).

Jusqu'en 2016, les Régions faisaient reposer leurs interventions dans le champ sportif sur un seul domaine de compétence obligatoire, la construction des équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS) obligatoire dans les établissements du second degré. L'ensemble des autres actions relevaient de la clause générale de compétence avec des rattachements à certaines compétences régionales comme l'aménagement du territoire (équipements sportifs) et la formation (mouvement sportif, sportifs de haut niveau).

La loi du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République » a confié de nouvelles responsabilités aux collectivités territoriales dans le domaine du sport. Elle a introduit la notion de « compétence partagée » qui reconnaît à l'ensemble des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir dans ce secteur. Elle a prévu également le transfert, au 1^{er} janvier 2016, des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) aux Régions. Ces CREPS présentent désormais une gouvernance et des missions partagées entre l'État et les Régions. La nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée par les deux établissements de Vallon Pont d'Arc et de Vichy.

2. Une nouvelle ambition en Auvergne-Rhône-Alpes : une Région leader dans le domaine sportif

Aujourd'hui, la Région Auvergne-Rhône-Alpes se situe parmi les Régions les plus sportives de France tant sur le plan de la pratique sportive que sur celui de l'économie du sport :

- 2,2 millions de licenciés répartis sur près de 22 000 clubs ou associations sportives, près de 1 000 sportifs sur des listes Haut Niveau du Ministère des Sports, 14 pôles France et 36 pôles Espoir et plus d'une vingtaine de clubs sportifs à statut professionnel, chacun possédant un centre de formation agréé par le Ministère en charge des Sports.
- plus de 100 000 emplois directs ou indirects répartis dans plus de 20 000 structures employeuses, 1^{ère} Région française pour l'industrie des articles de sport ainsi que pour la distribution de ces articles de sport.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite être un territoire leader dans le domaine du sport (rappelé en annexe 1) en mettant en œuvre une politique ambitieuse et adaptée au travers du présent plan régional pour le développement et la promotion du sport. Cette intervention régionale doit permettre de répondre aux besoins des acteurs sportifs et aux attentes du plus grand nombre.

Ainsi, le sport doit être considéré comme :

- un créateur de lien social,
- une source d'éducation et de transmission des valeurs,

- un modèle d'accès à la performance et de dépassement de soi,
- un levier d'aménagement, d'attractivité et de développement des territoires,
- une politique publique transversale (éducation, santé, handicap, formation, développement économique..).

Cette politique devra s'attacher à déployer une action homogène prenant en compte les enjeux d'intérêt régional et les spécificités locales. Ainsi, les objectifs à atteindre sont bien identifiés :

- positionner la Région comme un interlocuteur privilégié auprès des acteurs sportifs régionaux dans les réflexions et la mise en œuvre d'actions sportives à dimension internationale, nationale et régionale ;
- promouvoir l'activité et le développement de la pratique sportive en complémentarité de l'intervention des autres financeurs publics (État et collectivités territoriales) ;
- soutenir l'activité économique engendrée de manière directe ou indirecte par la pratique sportive ainsi que par l'industrie du sport que cela soit en termes d'emplois, d'innovation technologique ou de développement ;
- valoriser le sport comme un outil de promotion du territoire et de construction de l'identité de la nouvelle Région, étant rappelé que l'action régionale en matière sportive figure parmi les interventions de la Région les mieux identifiées par les habitants du territoire.

Afin de répondre à ces objectifs et de soutenir le sport dans toutes ses composantes majeures, un plan de développement de la politique régionale en faveur du sport sera décliné autour des axes suivants :

- **Accompagner le développement du sport pour tous, en tout point de la région**

Le soutien à la création et ou à la rénovation des équipements sportifs constitue un axe prioritaire pour la collectivité, notamment pour répondre aux besoins de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive des établissements scolaires du second degré mais également à la pratique sportive au titre de la santé pour l'ensemble des citoyens. Cette intervention sera complétée par une aide financière en direction des équipements sportifs « structurants », dédiés à la pratique du haut niveau et permettant l'accueil de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale. La réalisation d'investissements structurants pour les centres de formation des clubs professionnels, d'équipements liés aux Parcours de Performance Fédérale de chaque discipline sera accompagnée.

Soucieuse de renforcer l'attractivité et l'égalité des territoires, la Région mettra également en œuvre un programme facilitant la réalisation de structures sportives de proximité, à la fois :

- par un accompagnement aux équipements correspondant à un schéma régional des équipements sportifs proposé par une ligue sportive régionale ;
- par le soutien à des équipements de proximité qui de par leur taille, leur conception et leur implantation pourront répondre à la réalité des territoires et concourir à la promotion de l'activité sportive pour tous ou à la santé par le sport. Ces derniers pourront notamment être inscrits dans le cadre des nouveaux contrats de territoires (contrat Ambition Région) et des contrats de ville.

- **Soutenir et valoriser l'excellence régionale dans le sport de haut niveau**

La Région développera son action auprès des sportifs et des structures de haut niveau. Pour les athlètes préparant les échéances Olympiques et paralympiques le soutien régional devra permettre de les aider dans leur préparation sportive pour favoriser leur accès à la performance dans le cadre de la « Team Auvergne-Rhône-Alpes ». Par ailleurs un accompagnement socio-professionnel sera prévu pour soutenir les sportifs de haut niveau dans leur formation scolaire ou universitaire ou pour favoriser leur insertion professionnelle. Des aides seront également attribuées aux structures d'accès au haut niveau, tels que les Pôles France et Pôles Espoirs, tout comme aux centres de formation agréés des clubs professionnels.

Enfin, l'existence sur notre territoire d'équipes sportives de haut niveau participant à des compétitions nationales, voire internationales contribue au renom de la Région et fortifie son image nationale et internationale. Aussi pour encourager ces différents clubs faisant partie de l'élite et motiver ceux qui en sont proches, la Région participera au soutien de clubs sous forme d'achat de prestations pour des clubs professionnels dans le respect du Code du Sport, mais également sous forme de subventions pour certains clubs de haut niveau régional.

- **Etre le partenaire de référence du mouvement sportif, depuis les comités régionaux jusqu'aux clubs**

La Région renforcera, par la mise en œuvre de contrats d'objectifs son soutien aux ligues et comités sportifs régionaux ainsi qu'aux structures régionales sportives scolaires qui représentent les émanations régionales des fédérations sportives et qui contribuent à l'organisation et au développement de leurs disciplines sportives sur le territoire.

Elle poursuivra son soutien au Guichet Unique du Sport (GUS) pour favoriser l'accompagnement de l'emploi sportif.

Deux nouveaux dispositifs destinés à favoriser l'acquisition de matériel sportif seront mis en place :

- Le premier cible les clubs sportifs, constitués sous forme associative et animés par des bénévoles engagés auprès des jeunes et de leurs territoires. Ces clubs jouent un rôle majeur en termes de lien social et de transmission de valeurs éducatives. Cette mesure destinée à l'acquisition d'équipement et de matériel nécessaire à la pratique sportive permettra de soutenir les dynamiques locales, de contribuer au développement et à la promotion des territoires et de rendre le sport plus accessible, notamment pour les publics jeunes.
- Le second permettra de soutenir l'acquisition de matériel adapté aux ligues, comités régionaux et clubs sportifs accueillant des personnes en situation de handicap afin de leur permettre une pratique sportive dans les meilleures conditions.

- **Valoriser les manifestations sportives, comme vecteur du développement des territoires**

Le Conseil régional souhaite reconnaître la place importante des manifestations sportives sur le territoire. Aussi, il apportera son soutien aux organisateurs de manifestations sportives internationales, nationales, aux manifestations emblématiques mais également aux manifestations d'envergure plus modeste qui permettent de valoriser l'animation et les initiatives des territoires.

- **Affirmer le rôle de leader de la Région à travers les Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS)**

La Région est, depuis le 1^{er} janvier 2016, propriétaire des CREPS de Vichy-Auvergne et Rhône-Alpes. Ce transfert constitue une véritable opportunité pour développer cette nouvelle politique sportive. En effet, à côté des missions exercées par les CREPS au nom de l'Etat, ces établissements devront désormais concourir à positionner très fortement la Région dans l'accompagnement des sportifs régionaux, la promotion du sport pour tous et du sport santé, les actions en faveur du sport, de la jeunesse ainsi que le développement d'une offre de formation aux métiers du sport, répondant aux besoins locaux. Les stratégies de développement de ces établissements seront à construire en cohérence avec les dynamiques sportives des territoires.

A partir de 2017, un contrat d'objectifs et de moyens sera développé avec chacun des deux établissements pour développer les priorités régionales.



Les thématiques de la santé, du handicap, de l'éducation par le sport et de l'accès au sport pour le plus grand nombre constituent une priorité. Elles seront traitées en transversalité sur l'ensemble des dispositifs qui seront déclinés au titre de la présente politique sportive.

En conséquence, je vous propose :

- I. **d'adopter le présent Plan Régional pour le Développement et la Promotion du Sport, qui se déclinera autour des axes suivants :**

- accompagner le développement du sport pour tous, en tout point du territoire par le soutien à la construction d'équipements sportifs. En ce qui concerne les équipements sportifs de proximité, ceux-ci pourront notamment être soutenus dans le cadre des nouveaux contrats de territoire (contrat Ambition Région) et des contrats de ville,
- soutenir et valoriser l'excellence sportive régionale en accompagnant les sportifs de haut niveau, les clubs de haut niveau et les structures d'accès au haut niveau (centres de formations, pôles France et espoirs),
- être le partenaire de référence du mouvement sportif en développant les partenariats avec les ligues et comités régionaux et en soutenant les dynamiques locales par l'aide à l'acquisition d'équipement et de matériel dédiés à la pratique sportive par les clubs,
- soutenir la pratique sportive des personnes en situation de handicap par l'aide à l'équipement en matériel sportif adapté pour les clubs accueillant ces publics,
- valoriser les manifestations sportives, comme vecteur du développement des territoires,
- affirmer le rôle de leader de la Région à travers les Centres de Ressources et de Performance Sportive (CREPS).

II. de déléguer à la Commission permanente les modalités pratiques de mise en œuvre de ce Plan Régional pour le Développement de la Promotion du Sport, autour de ces axes.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Laurent WAUQUIEZ

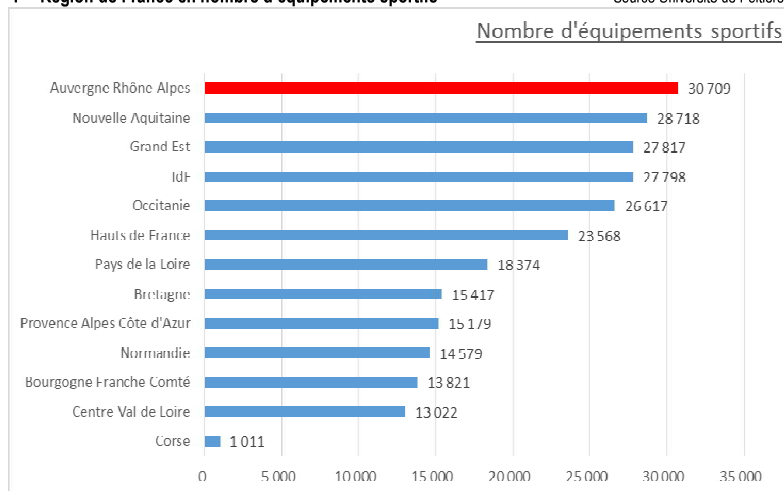
Président du Conseil régional

ANNEXE 1

Auvergne-Rhône-Alpes, région leader en matière sportive

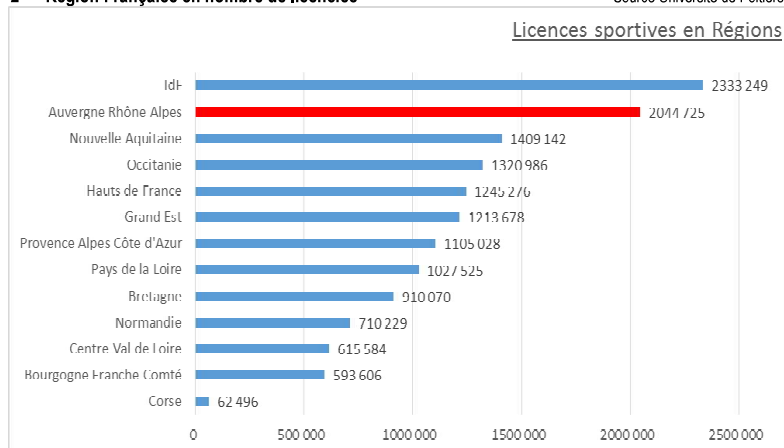
1^{ère} Région de France en nombre d'équipements sportifs

Source Université de Poitiers

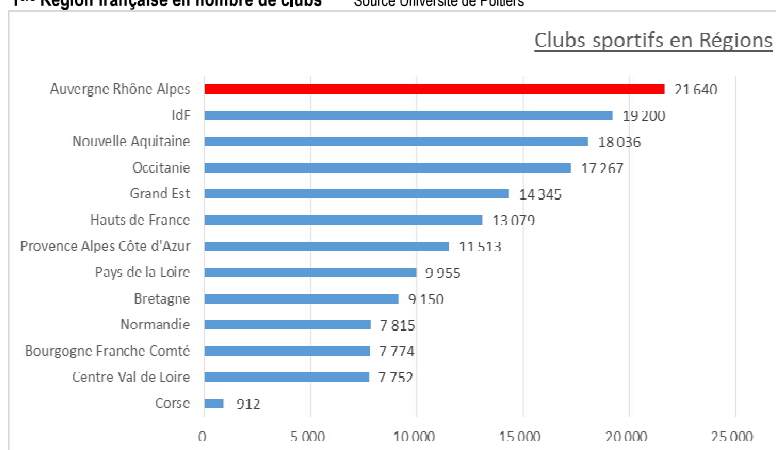


2^{ème} Région Française en nombre de licenciés

Source Université de Poitiers



1^{ère} Région française en nombre de clubs Source Université de Poitiers



2^{ème} Région française en nombre de sportifs de haut niveau Source Ministère des Sports

